United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'education
la science et la culture

Intergovernmental
Oceanographic
Commission

Commission
oceanographique
intergouvernementable

PLAN STRATÉGIQUE DE LA **SOUS-COMMISSION** DE LA COI POUR **L'AFRIQUE ET LES ÉTATS INSULAIRES ADJACENTS** (IOCAFRICA) 2014 – 2021

IOC/INF-1318
French
December 2014

Plan Stratégique de la Sous-Commission de la COI pour L'Afrique et les États Insulaires Adjacents (IOCAFRICA)

2014 – 2021

Il s'agit de la version finale, examiné par la deuxième session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États adjacents île (3-4 Avril 2013, Le Cap, Afrique du Sud) et approuvé par la 27e session de l'Assemblée de la COI (26 Juin - 5 Juillet 2013, siège de l'UNESCO, Paris, France).

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉ DE MISSION ET VISION DE LA SOUS-COMMISSION

1. CONTEXTE
2. ETABLISSEMENT DE LA SOUS-COMMISSION.
3. ANALYSE DE LA SITUATION

3.1 Initiatives de l'UNESCO et de la COI dans la région

3.2 Autres initiatives du système des Nations Unies, dont les projets relatifs aux grands écosystèmes marins

4. QUESTIONS PRIORITAIRES
5. CADRES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX
6. PROCESSUS DE PLANIFICATION PERTINENTS DE L'ONU, DE L'UNESCO ET DE LA COI
7. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES POUR LA SOUS-COMMISSION EN 2014-2021
8. MOYENS D'ACTION

8.1 Production et gestion des connaissances

8.2 Développement des capacités

8.3 Partenariats

8.4 Mobilisation de ressources

8.5 Sensibilisation du public et plaidoyer

9. SUIVI ET ÉVALUATION

ANNEX I: IMPLEMENTATION PLAN

ANNEX II: IOC RESOLUTION XXVI-3 - ETABLISSEMENT DE LA SOUS-COMMISSION IOCAFRICA

- **ÉNONCÉ DE MISSION ET VISION DE LA SOUS-COMMISSION**

la mission de la Sous-Commission est de promouvoir la coopération régionale et internationale pour la compréhension et la gestion des océans et écosystèmes côtiers d'Afrique, afin d'assurer le développement durable et la sûreté des populations côtières, en tenant compte des priorités des États membres d'Afrique ;

la vision de la Sous-Commission consiste à porter la voix de l'Afrique sur les questions liées à l'océanographie et aux connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des océans, et offrir une plate-forme unique à l'échelle de l'Afrique, rassemblant les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, afin de guider la recherche, les observations et la préparation aux catastrophes, ainsi que l'atténuation de leurs effets, pour la gestion durable des océans et zones côtières d'Afrique

1. CONTEXTE

1. La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO a été créée en 1960, en vertu de la résolution 2.31 de la Conférence générale de l'UNESCO, en tant qu'organe doté d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'Organisation ayant pour but « de promouvoir la coopération internationale et de coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d'appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres ». Au cours de la première année d'existence de la COI, six pays africains (Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc, Mauritanie et Tunisie) sont devenus États membres de la Commission. Ce nombre a augmenté à mesure que davantage de pays africains obtenaient leur indépendance pour atteindre le total actuel de 36 États membres. Ce chiffre représente presque un quart du nombre actuel d'États membres de la Commission.

2. Le Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est (IOCEA) a été créé en 1984 par le Conseil exécutif à sa 17e session, en vertu de la résolution EC-XVII.7. Le Bureau de projet de la COI pour l'IOCEA a mené ses activités depuis l'Institut nigérian d'océanographie et de recherche marine (NIOMR) à Lagos (Nigéria) de 2002 à 2004. Le Comité régional de la COI pour l'océan Indien occidental (IOCWIO) a été créé en 1979 par l'Assemblée de la COI à sa 11e session, en vertu de la résolution XI.9, en tant que Comité régional de la COI pour l'étude en commun du nord et du centre de l'océan Indien occidental (IOCINCWIO). À la demande de l'IOCINWIO-V, ce nom a été modifié par la suite. Le Bureau de projet de la COI pour l'IOCWIO a d'abord été établi à l'Institut de recherches marines et halieutiques du Kenya (KMFRI) à Mombasa (Kenya), de 2000 à 2004, avant de déménager au Bureau régional de l'UNESCO à Nairobi (Kenya), où il est resté de 2004 à 2009.

3. Les comités régionaux ont coordonné et facilité l'élaboration et l'exécution des activités de la COI dans leurs régions respectives. À travers eux, la COI a pris une part active à la mise en œuvre des programmes dans la région, contribuant ainsi au développement des capacités scientifiques et techniques, au renforcement des institutions, à la mise en place et au déploiement de systèmes d'observation (par exemple, les stations de surveillance du niveau de la mer établies dans les États côtiers et insulaires d'Afrique), ainsi qu'à la création de programmes et de structures pour traiter les priorités de la région. La fermeture des deux bureaux de projet en 2004 (Lagos, Nigéria) et 2009 (Nairobi, Kenya) a limité la possibilité pour la Commission de s'associer avec des institutions nationales et des organisations/programmes régionaux, ce qui a nui à la mise en œuvre des activités de la COI dans la région.

2. ETABLISSEMENT DE LA SOUS-COMMISSION

4. À sa 26e session (juin-juillet 2011, Paris, France), l'Assemblée de la COI a créé la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents en tant que cadre permettant

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo et Tunisie.

d'améliorer la visibilité de la COI, de faciliter la coordination entre les États membres de la région et d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes de la COI en Afrique. La création de la Sous-Commission est pleinement conforme au principe d'intégration régionale de l'Union africaine et s'appuiera sur les solides réseaux dans le domaine de la mer et des océans, ainsi que sur les programmes et organismes sous-régionaux. Elle renforcera la présence de la Commission en Afrique, accroîtra l'efficacité de son action et donnera concrètement effet à la priorité accordée à ce continent par l'UNESCO. Elle constitue une étape importante dans le développement des sciences de la mer dans la région et marque une transformation importante dans la manière dont la Commission collabore avec les États membres africains. Un bureau régional de la COI pour l'Afrique a été établi au Bureau de l'UNESCO à Nairobi pour servir de secrétariat technique à la Sous-Commission.

5. À sa première session, tenue les 2 et 3 mai 2012 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents a créé un Groupe de travail intersessions composé du Président de l'IOCAFRICA et de trois vice-présidents, du Vice-Président de la COI pour le Groupe V et d'experts qui seront si besoin est cooptés, pour l'élaboration du projet de plan stratégique de la Sous-Commission. La Sous-Commission a recommandé que le Groupe de travail intersessions entreprenne une large consultation, en tenant compte des défis actuels ainsi que du cadre régional et international dans lequel la Sous-Commission a été créée, afin de mettre au point le projet adéquat. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil exécutif de la COI à sa 45e session (juin 2012, Paris, France), qui a en outre prié le Secrétariat de la COI de soutenir le Groupe de travail intersessions.

6. Le Groupe de travail intersessions a établi un projet de document qui a été examiné par la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents à sa deuxième session (Le Cap, Afrique du Sud, 3-4 avril 2013).

3. ANALYSE DE LA SITUATION

7. Les côtes africaines s'étirent le long de deux océans et de deux mers aux ressources marines et côtières abondantes, notamment la pêche, les minerais et les hydrocarbures. Certaines des ressources côtières et marines importantes d'Afrique sont surexploitées et leur état se détériore. Des pressions s'exercent pour accroître la production halieutique afin de nourrir une population de plus en plus nombreuse. La prospection de pétrole et de gaz au large des côtes prend de l'importance et des découvertes non négligeables sont rapportées dans diverses parties du continent. Les mangroves reculent en raison d'une exploitation non contrôlée du bois d'œuvre et du bois de chauffage, de la construction d'hôtels et de bassins de sel, ainsi que de la pollution par les hydrocarbures et les déchets industriels, en particulier autour des principaux ports. Les récifs coralliens sont en déclin constant. La pêche à l'explosif et les ruissellements à partir des terres agricoles constituent d'autres menaces importantes.

8. L'Afrique subsaharienne a le taux de croissance de la population urbaine le plus élevé du monde, environ 5 % par an, les villes côtières à l'expansion rapide ayant un taux de croissance de 4 %. C'est le cas de villes telles que Lagos (Nigéria), Accra (Ghana), Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal), Mombasa (Kenya) et Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). De fait, près de 40 % de la population d'Afrique de l'Ouest vit dans des villes côtières. Un tel degré d'urbanisation le long du littoral a augmenté le niveau de détérioration et de pollution des écosystèmes côtiers et marins. Par exemple, au large de l'Afrique de l'Est, la plupart des dégâts relevés sur les habitats côtiers surviennent à proximité des grandes villes et métropoles et sont dus au rejet des eaux usées et à la surexploitation. Néanmoins, cela témoigne également des moyens de subsistance qu'offrent les océans et les écosystèmes côtiers.

9. Les zones côtières deviennent de plus en plus importantes en raison du rôle clé joué par des industries telles que l'extraction de l'énergie, la pêche et le tourisme dans l'économie des pays côtiers, notamment en matière de réduction de la pauvreté. Cela nécessite une approche holistique pour aborder la question des sources terrestres de pollution, ainsi que tous les aspects de l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes. En conséquence, les gouvernements deviennent plus attentifs aux problèmes qui apparaissent et cherchent des moyens de les résoudre.

10. Les instituts océanographiques d'Afrique en particulier sont cependant touchés par la pénurie de ressources financières et la mauvaise qualité des infrastructures d'observation du littoral et de l'océan (plates-formes et équipement). D'autres contraintes concernent notamment les ressources humaines (nécessité d'un développement des capacités), le manque de données et d'informations pour la gestion des ressources côtières et la prise de décisions (notamment de données de suivi à long terme pour les études sur le climat et le changement climatique), ainsi que la faible collaboration entre les instituts de la région pour la recherche de solutions aux préoccupations communes. Le long de certaines côtes, la piraterie limite non seulement la possibilité pour les navires de recherche océanographique d'entreprendre des campagnes pour la collecte de données, mais a également des répercussions négatives sur le développement durable et la gestion de l'environnement. À cela s'ajoute la diversité des langues officielles utilisées sur le continent, qui diminue les possibilités d'échanger des expériences et des informations. La grande diversité des caractéristiques des océans et des mers qui entourent l'Afrique représentera aussi un défi lors de l'élaboration de programmes pour l'IOCAFRICA.

3.1 Initiatives de l'UNESCO et de la COI dans la région

11. L'UNESCO et la COI ont participé activement au développement des sciences de la mer en Afrique et ont réalisé la première étude approfondie sur le « Développement des sciences et techniques de la mer en Afrique » en 1980-1981, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, grâce au financement du PNUD.

12. La Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSICOM) a été organisée par la COI/UNESCO à Maputo (Mozambique), du 18 au 28 juillet 1998, dans le cadre de l'Année internationale de l'océan.

13. La COI a pris une part active à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de taille moyenne du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intitulé « Développement et protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne », généralement connu sous le nom de Processus africain, en partenariat avec le Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Processus africain a donné lieu à une analyse intégrée des problèmes touchant le milieu côtier et marin, ainsi qu'à l'élaboration d'un ensemble de 19 projets abordant cinq domaines prioritaires : l'érosion côtière, la pollution, l'utilisation durable des ressources vivantes, la gestion d'habitats et écosystèmes essentiels, et le tourisme. Les résultats de cette initiative, dirigée par des experts africains, ont été présentés à la Conférence des partenaires qui les a approuvés. Cette conférence s'est tenue pendant le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud), en septembre 2002, et a réuni des chefs d'État africains et des représentants de la communauté des donateurs. Plusieurs des 19 projets ont depuis été financés et mis en œuvre par des institutions locales et des organismes internationaux, contribuant ainsi à faire face aux préoccupations définies comme prioritaires.

14. La mise en place du Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA), financée par le Gouvernement flamand (Belgique), constitue l'une des principales initiatives prises par la COI dans la région. Lancé avec le projet de Coopération régionale en matière d'échanges d'information scientifique dans l'océan Indien occidental (RECOSCIX-WIO), mis en œuvre en Afrique de l'Est à partir de 1989, et axé sur l'échange et le partage de documents scientifiques, le Réseau avait, en 2000, élargi sa portée jusqu'à couvrir la totalité de l'Afrique et inclure tous les aspects relatifs à la gestion et à l'échange de données et d'informations sur les océans. Les réalisations du projet, qui se trouve actuellement dans sa quatrième phase, comprennent la création de centres nationaux de données et d'information océanographiques (notamment la fourniture d'équipements, de logiciels et l'organisation de formations), la mise en place du Réseau africain d'observation du niveau de la mer (qui comprend actuellement une trentaine de stations de mesure du niveau de la mer), la constitution d'annuaires d'experts et d'institutions, ainsi que de bases de données océanographiques, du Registre africain des espèces marines et d'atlas côtiers et marins. Le réseau ainsi créé a renforcé la collaboration entre experts et institutions de la région, ce qui a conduit à l'élaboration de projets et d'initiatives portant sur des

questions transfrontières.

15. La COI a collaboré avec l'Agence suédoise d'aide au développement international pour mettre en œuvre diverses initiatives de renforcement des capacités, dont des ateliers et des formations, l'élaboration d'un manuel et de principes directeurs et la fourniture d'équipements et de logiciels. Une grande variété de sujets a été traitée, tels que l'érosion côtière, les efflorescences algales nuisibles, l'évolution du niveau de la mer, la modélisation et la télédétection, les dirigeants et la constitution d'équipes.

16. En Afrique occidental, le projet régional intitulé « Projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières » (ACCC) est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par la COI et le PNUD pour aider les États membres à faire face aux effets du changement climatique dans les zones côtières, notamment aux effets propres à ces zones tels que l'érosion côtière. Ce projet entre dans le cadre du plan relatif à l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et porte sur des sites côtiers situés au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Sénégal. Cette zone du littoral d'Afrique occidentale constitue un écosystème très productif à la diversité biologique marine importante et abrite plusieurs zones protégées comprenant une biodiversité d'importance mondiale. Des activités pilotes ont été mises en œuvre dans des sites sélectionnés dans le but de réduire la menace de l'érosion côtière, tout en augmentant la biodiversité et en renforçant les capacités d'adaptation des communautés et des écosystèmes locaux. En outre, le projet a introduit les aspects du changement climatique dans différents plans de développement, par exemple les stratégies en matière de tourisme et les plans directeurs des villes côtières.

17. Les autres initiatives mises en œuvre par la COI dans la région comprennent : le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWS), le Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), le programme relatif aux Efflorescences algales nuisibles (HAB), la Carte bathymétrique internationale de l'océan Indien occidental (IBCWIO), la Carte bathymétrique internationale de l'Atlantique du Centre-Est (IBCEA) et le renforcement des capacités de cartographie côtière dans l'océan Indien (COAST-MAP-IO).

3.2 Autres initiatives du système des Nations Unies, dont les projets relatifs aux grands écosystèmes marins

18. Les projets relatifs aux grands écosystèmes marins (LME) ont joué un rôle clé dans l'étude et la gestion des zones côtières d'Afrique. La mise en œuvre de ces projets a été coordonnée par diverses organisations du système des Nations Unies et des organismes apparentés comme suit :

(i) Le programme relatif aux grands écosystèmes marins d'Agulhas et de Somalie (ASCLME) : ce programme multi-projets et pluri-institutions visait à institutionnaliser la gestion en coopération des deux LME. Les objectifs globaux du programme étaient : (a) acquérir suffisamment de données de référence pour favoriser une approche de la gestion des deux LME fondée sur les écosystèmes ; (b) produire une analyse diagnostique transfrontière et un plan d'action stratégique pour le LME du courant d'Agulhas et pour celui du courant de Somalie. Les trois projets étaient : le projet relatif aux activités terrestres dans l'océan Indien occidental (WIO-Lab) coordonné par le PNUE, le projet relatif aux grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie coordonné par le PNUD, et le projet sur la pêche dans le Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIOFP) coordonné par la Banque mondiale.

(ii) Le programme relatif au LME du courant de Benguela (BCLME) a été conçu pour améliorer les structures et les capacités d'Afrique du Sud, d'Angola et de Namibie s'agissant de gérer les problèmes environnementaux qui surviennent au-delà des frontières nationales, pour que le grand écosystème marin du courant de Benguela puisse être géré dans son ensemble. La mise en œuvre du programme a été coordonnée par le PNUD. La Commission du courant de Benguela a été créée pour mettre à profit les réalisations du BCLME. Il s'agit actuellement de la seule commission dédiée à un LME.

(iii) Le Projet « Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries » (CCLME) est unique de par sa combinaison stratégique de pêches et de cadres de gouvernance de l'écosystème. Il permettra aux pays participants, par le biais de réformes de la gouvernance, d'investissements et de programmes de gestion, de faire face aux préoccupations transfrontières prioritaires concernant le déclin des pêches, de la biodiversité qui y est associée et de la qualité de l'eau. Le projet de CCLME est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre d'un effort conjoint visant à mettre fin à la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries provoqué par la surpêche, la modification de l'habitat et la modification de la qualité de l'eau, et ce grâce à l'adoption d'une approche de gestion fondée sur l'écosystème.

(iv) Le projet relatif au grand écosystème marin du courant de Guinée (GCLME), mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est attaché à « lutter contre l'épuisement des ressources vivantes et la dégradation des zones côtières du grand écosystème marin du courant de Guinée ». Les objectifs de développement à long terme du projet sont les suivants : (a) reconstituer et maintenir les stocks halieutiques épuisés ; (b) restaurer les habitats dégradés ; (c) réduire la pollution d'origine terrestre et celle causée par les navires en mettant en place un cadre régional de gestion pour une utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes dans le GCLME. Les domaines d'action prioritaires comprennent le fait de mettre fin à la dégradation des zones côtières et à l'épuisement des ressources vivantes, en s'appuyant largement sur le renforcement des capacités régionales.

19. Le Groupe des projets relatifs aux grands écosystèmes marins africains, officialisé lors d'une réunion à Accra (Ghana) en mai 2011, rassemble quatre projets de ce type mis en œuvre le long des côtes africaines : les projets concernant les courants des Canaries, de Guinée, de Benguela, d'Agulhas et de Somalie. Ce groupe a pour but de resserrer la coopération entre les projets relatifs aux grands écosystèmes marins africains en ce qui concerne les problèmes communs, l'apprentissage et le partage d'expériences, l'amélioration de la communication et de la coordination, et la définition de méthodes pour travailler en synergie. La COI a coopéré étroitement avec les projets relatifs aux grands écosystèmes marins pour la mise en œuvre d'activités. Un aide-mémoire a été signé avec le projet sur les grands écosystèmes marins d'Agulhas et de Somalie (ASCLME), et des dispositions similaires sont en cours d'examen avec les autres projets relatifs aux grands écosystèmes marins.

20. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met en œuvre le Projet Nansen-AEP sur le « renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement ». Le principal objectif de ce projet est d'élargir la base des connaissances scientifiques sur les écosystèmes marins, de renforcer le lien entre les sciences de la mer et la gestion des pêches et de contribuer au renforcement des capacités grâce à des programmes de formation à bord de navires et dans les pays. Dès 1975, le Programme Nansen financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) a effectué des études sur les ressources halieutiques et l'environnement dans des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à l'aide du navire de recherche battant pavillon de l'ONU, le docteur Fridtjof Nansen, exploité par l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen (Norvège). En décembre 2006, le programme est devenu le Projet Nansen-AEP dans le but de renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion fondée sur l'AEP (approche écosystémique des pêches), notamment en effectuant des études sur les écosystèmes grâce au navire de recherche, le docteur Fridtjof Nansen. Ce projet constitue un partenariat entre la NORAD, l'IMR et la FAO. Au fil des ans, le Projet Nansen-AEP et ses prédécesseurs ont évolué vers un mécanisme unique de coopération, tirant des enseignements et des connaissances de l'évaluation et du suivi des écosystèmes marins dans le monde en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Fort de près de 38 ans de données d'observation et d'informations sur l'environnement marin et les ressources halieutiques en Afrique, et actuellement axé sur les changements des écosystèmes

marins liés au climat et leurs effets sur la biodiversité, le Projet Nansen-AEP est particulièrement bien placé pour contribuer au programme de travail de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA).

21. D'autres organismes du système des Nations Unies tels que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation maritime international (OMI) et l'Organisation hydrographique international (OHI) ont aussi mis en œuvre des programmes relatifs à la mer en Afrique.

4. QUESTIONS PRIORITAIRES

22. L'évaluation la plus complète des questions prioritaires a été menée dans le cadre du projet de taille moyenne du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intitulé « Développement et protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne » (le Processus africain), mis en œuvre par la COI en partenariat avec le Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS) et le PNUE. Onze pays de différentes régions du continent (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Kenya, Maurice, Mozambique, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Seychelles) ont pris part à cette initiative qui a donné lieu à une analyse intégrée des problèmes touchant le milieu côtier et marin, ainsi qu'à l'élaboration d'un ensemble de 19 projets abordant cinq domaines prioritaires : l'érosion côtière, la pollution, l'utilisation durable des ressources vivantes, la gestion d'habitats et écosystèmes essentiels, et le tourisme. Les résultats de cette initiative, dirigée par des experts africains, ont été présentés à la Conférence des partenaires qui les a approuvés. Cette conférence s'est tenue pendant le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud), en septembre 2002, et a réuni des chefs d'État africains et des représentants de la communauté des donateurs. Plusieurs des 19 projets ont depuis été financés et mis en œuvre par des institutions locales et des organismes internationaux, contribuant ainsi à faire face aux préoccupations définies comme prioritaires.

23. D'autres évaluations ont été réalisées au niveau sous-régional, principalement les analyses diagnostiques transfrontières effectuées par les différents projets relatifs aux Grands écosystèmes marins (LME). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de quelques-unes des questions recensées :

Processus africain	GCLME	BCLME	Analyse diagnostique transfro ntière WIO - LaB	ASCLME/ SWIOFP
▪ Perte/modification des écosystèmes ▪ Surexploitation des ressources ▪ Modification de l'écoulement fluvial ▪ Recours à des pratiques de pêche destructrices	▪ Diminution du stock de poissons du GCLME et prélèvement non optimal des ressources vivantes ▪ Perte de l'intégrité et du rendement des écosystèmes dans un environnement très variable, notamment les effets du changement climatique mondial ▪ Détérioration de la qualité de l'eau ▪ Destruction et altération des habitats	▪ Diminution des stocks de poisson commercialisé du BCLME et prélèvement non optimal des ressources vivantes ▪ Incertitude quant à l'état de l'écosystème et des rendements dans un environnement très variable ▪ Détérioration de la qualité de l'eau – chronique ou suite à des catastrophes ▪ Destruction et altération des habitats ▪ Perte d'intégrité biotique et menace sur la biodiversité/espèces menacées et vulnérables ▪ Capacités humaines et infrastructures inadéquates pour évaluer la santé de l'écosystème ▪ Efflorescences algales nuisibles	▪ Dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments en raison de la pollution d'origine terrestre ▪ Altération physique et destruction des habitats ▪ Altération des flux d'eau douce et de la charge sédimentaire des rivières	▪ Dégradation de la qualité de l'eau ▪ Modification de l'habitat et de la communauté ▪ Déclin des ressources marines vivantes ▪ Variabilité imprévisible de l'environnement et phénomènes extrêmes

5. CADRES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

24. Les pays de la région sont signataires de divers accords internationaux ayant un impact sur la gestion du milieu marin et de ses ressources, notamment les suivants : (i) Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Convention de Londres de 1972) ; (ii) Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) ; (iii) Conventions de Rio – CCNUCC et CDB (1992) ; (iv) Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable ; (v) Accord sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs (1995) ; (vi) Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA-LBA), 1995 ; (vii) Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière (1995).

25. Des Conventions et Commissions ont également été mises en place au niveau sous-régional pour traiter les questions relatives à la mer, notamment :

- Le Programme pour les mers régionales du PNUE, qui a pour but de lutter contre la dégradation toujours plus rapide des océans et des zones côtières du monde par des méthodes de gestion et d'utilisation durables du milieu marin et des zones côtières. Pour ce faire, il engage des pays voisins à prendre ensemble des mesures globales et spécifiques pour protéger le milieu marin qu'ils ont en partage. Il y parvient en encourageant l'élaboration, au titre de programmes pour les mers régionales, de recommandations pour une gestion saine de l'environnement, qui doivent être coordonnées et mises en œuvre par les pays ayant des eaux communes. Les programmes du PNUE pour les mers régionales relatifs aux côtes africaines sont notamment : (i) la Convention d'Abidjan (Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre) ; (ii) la Convention de Nairobi (Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est) ; (iii) la Convention de Jeddah (Convention régionale pour la conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden), qui est associée à l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA), organe de coordination chargé de sa mise en œuvre ; (iv) la Convention de Barcelone (Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution). La Sous-Commission a déjà noué des relations avec les Conventions d'Abidjan et de Nairobi et devrait étudier la possibilité de faire de même avec les Conventions de Barcelone et de Jeddah.

- Les commissions pour la pêche telles que la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), le Comité régional des pêches du golfe de Guinée (COREP), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE), le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (CPACE), la Commission du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOC) et la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC).

26. La Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales sont des tribunes importantes pour traiter les questions qui touchent les pays africains. L'Union africaine élabore actuellement la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050), qui vise à promouvoir la création de plus de richesses grâce aux mers, océans et eaux intérieures de l'Afrique, et ce en mettant en place une économie maritime prospère et en tirant le meilleur profit du potentiel des activités maritimes de manière à préserver durablement l'environnement. La stratégie souligne la nécessité de renforcer les capacités dans les domaines de la formation maritime et de la recherche scientifique (hydrographie, océanographie, pêche, formation relative aux eaux côtières et aux eaux continentales, recherche et transfert de technologie). Elle propose de coopérer avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

27. Les organisations non gouvernementales, tant internationales que régionales, offrent également un mécanisme utile pour la mise en œuvre d'activités relatives au milieu marin. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) mènent des programmes sur tout le continent. La COI travaille en étroite collaboration avec l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA) pour mettre en œuvre une large gamme d'activités, notamment des enquêtes concernant les capacités, des analyses de données relatives au niveau de la mer, des études sur les océans et le climat, un renforcement de la collaboration entre les océanographes et les spécialistes du climat pour aider à produire des prévisions météorologiques et climatiques saisonnières plus précises et la participation à des forums régionaux sur les perspectives climatiques ainsi qu'à des ateliers de formation au leadership. La COI et la WIOMSA ont coparrainé la création du Forum des chefs d'établissements universitaires et d'instituts de recherche (FARI) dans la région de l'océan Indien occidental.

6. PROCESSUS DE PLANIFICATION PERTINENTS DE L'ONU, DE L'UNESCO ET DE LA COI

28. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD – également appelée Rio + 20), tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), a été l'occasion pour les gouvernements de renouveler leur engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures. Le document final de la CNUDD, intitulé « L'avenir que nous voulons », reconnaît également que les océans, les mers et les zones côtières font partie intégrante et essentielle de l'écosystème de la Terre et sont indispensables à sa survie. La CNUDD a souligné l'importance que revêtent la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et de leurs ressources pour assurer un développement durable, notamment grâce au rôle qu'elles jouent en contribuant à éradiquer la pauvreté, à assurer une croissance économique soutenue et la sécurité alimentaire et à créer des moyens de subsistance durables et des emplois décents, tout en protégeant la biodiversité et le milieu marin et en remédiant aux conséquences du changement climatique.

29. Le « Pacte pour les océans : des océans en bonne santé pour un monde prospère », lancé par le Secrétaire général de l'ONU en août 2012, définit, pour le système des Nations Unies, une vision stratégique relative aux océans qui lui permette de s'acquitter de manière plus cohérente et plus efficace de ses mandats relatifs aux océans, ainsi qu'il est prescrit dans le document final de la Conférence Rio + 20 « L'avenir que nous voulons ». Il vise à fournir à tous les acteurs un cadre qui facilite leur collaboration aux fins de la réalisation rapide de l'objectif fixé par le Pacte : « Des océans en bonne santé pour un monde prospère ». Trois thèmes interdépendants servent cet objectif : (i) protéger les personnes et améliorer la santé des océans ; (ii) protéger et remettre en état le milieu et les ressources naturelles des océans, assurer leur pérennité et rétablir leur pleine capacité de production alimentaire ainsi que les services indispensables qu'ils fournissent ; (iii) faire mieux connaître les océans et veiller à ce qu'ils soient mieux gérés. Ces objectifs supposent une infrastructure robuste d'observation des océans et de gestion des connaissances marines sur le plan mondial et le bon fonctionnement de l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin des Nations Unies.

30. Les objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021, en cours d'élaboration, porteront sur la contribution à une paix durable et au développement durable, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté. L'Afrique et l'Égalité des genres resteront les priorités globales de l'UNESCO pendant cette période. Les objectifs stratégiques proposés pour les programmes relatifs aux sciences sont les suivants : (i) consolider l'interface entre la science, les politiques et la société, renforcer les capacités et soutenir l'élaboration de politiques de développement durable ; (ii) renforcer la coopération scientifique internationale en faveur de la paix, de la durabilité et de l'inclusion.

31. La COI élabore elle aussi une stratégie à moyen terme pour la même période. Celle-ci fait écho aux objectifs stratégiques du programme de l'UNESCO et propose de « renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières ». La COI suggère de se concentrer sur les grands thèmes suivants : (i) améliorer la compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers dans un environnement en mutation grâce à la recherche et à l'observation systématique de l'océan ; (ii) développer les capacités des systèmes d'alerte rapide et d'évaluation afin de réduire les risques et les impacts des aléas liés à l'océan ; (iii) soutenir l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène ; (iv) maintenir des écosystèmes océaniques sains et renforcer les capacités institutionnelles pour une gestion et une gouvernance durables de l'océan.

7. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LA SOUS-COMMISSION EN 2014-2021

32. Les objectifs de la Sous-Commission sont conformes aux dispositions de l'annexe à la résolution XXVI-3 de la COI.

33. La COI aspire à aider les États membres à atteindre collectivement les objectifs suivants : (i) des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables ; (ii) des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes de préparation aux tsunamis et aux aléas naturels liés aux océans efficients ; (iii) renforcement de la résilience face au changement et à la variabilité du climat par des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés ; (iv) amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie ; (v) renforcement des capacités pour une gestion durable de l'océan et des zones côtières.

34. Conformément à ces objectifs et aux résultats escomptés de la COI au niveau mondial, la Sous-Commission s'attachera à atteindre les résultats suivants :

Résultat escompté 1 au niveau mondial : Amélioration de la compréhension scientifique des	
Résultat escompté 1 au niveau régional : Meilleure compréhension des processus océaniques et côtiers en Afrique, ainsi que de leur impact sur l'environnement et les ressources	Une gestion intégrée des ressources marines et côtières est essentielle pour trouver un équilibre entre des besoins concurrents et contribuera à l'élimination de la pauvreté et au développement durable en Afrique. Il est primordial d'avoir accès à des données et des informations fiables dans le cadre de ce processus. Le système d'observation de l'océan pour l'Afrique devrait être axé sur « les informations relatives à l'océan aux fins de la sécurité humaine et économique ». Les observations devraient notamment porter sur les grandes questions suivantes : (i) la sécurité alimentaire et les pêches ; (ii) l'alerte rapide en cas d'aléas liés aux océans et la réduction des risques de catastrophe ; (iii) les services et la durabilité des écosystèmes ; (iv) la gestion et la gouvernance des côtes ; (v) la variabilité/le changement climatique et l'adaptation à ses effets ; (vi) l'éducation et la formation. Le GOOS-AFRIQUE devrait être en harmonie avec le Cadre du GOOS pour l'observation de l'océan et la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents.
Résultat escompté 2 au niveau mondial : Développement des capacités des systèmes d'alerte rapide et d'évaluation afin de réduire les risques et les impacts des aléas liés à l'océan, soutien à l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et maintien de la bonne santé des écosystèmes océaniques	
Résultat escompté 2 au niveau régional : Développement des capacités techniques aux fins de la surveillance et de l'alerte rapide pour les risques naturels liés aux océans et aux zones côtières	Des stations de mesure du niveau de la mer ont été installées dans divers endroits du littoral africain, elles peuvent servir de base à un système d'alerte rapide. Les nouvelles stations ont été installées sur la côte africaine à Djibouti (Djibouti), Pointe Noire (Congo), Limbe (Cameroun), Lagos (Nigéria), Takoradi (Ghana), Dakar (Sénégal), Nouakchott (Mauritanie), et Alexandrie (Égypte). Takoradi possède les premiers enregistrements disponibles de la côte africaine.
Résultat escompté 3 au niveau régional : Meilleure compréhension de la manière dont les océans et les zones côtières d'Afrique seront touchés par les changements climatiques	Selon les projections, le changement climatique devrait entraîner la perte d'habitats côtiers importants et d'infrastructures le long des côtes africaines (ports, infrastructures touristiques, sites de débarquement de pêche, etc.) du fait des phénomènes naturels, exacerbés par le changement climatique/l'élévation du niveau de la mer et d'une utilisation inappropriée de l'espace côtier. Il importera de comprendre comment les océans et les zones côtières d'Afrique seront affectés par les changements climatiques.
Résultat escompté 4 au niveau régional : Amélioration de la préparation des États membres et des communautés côtières s'agissant de limiter les impacts des aléas côtiers et du changement climatique	La COI a mené un programme de développement des capacités dans les pays d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien occidental pour les aider dans les domaines de l'évaluation du risque de tsunami, de la modélisation des inondations côtières et de l'élaboration de procédures opérationnelles normales (SOP) pour l'alerte et l'intervention d'urgence en cas de tsunami. En Afrique de l'Ouest, un projet relatif à l'adaptation aux changements climatiques et côtiers a été mis en œuvre dans

Résultat escompté 3 au niveau mondial : Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion durable des océans	
Résultat escompté 5 au niveau régional : Renforcement des établissements de formation et de recherche dans les domaines des sciences de la mer et de l'océanographie	Un autre domaine prioritaire de la COI consiste à renforcer les capacités des institutions pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. En collaboration avec la WIOMSA et le Forum des chefs d'établissements universitaires et d'instituts de recherche (FARI), la COI a organisé une série d'ateliers de perfectionnement destinés aux dirigeants d'instituts liés à la mer. Des dirigeants et acteurs de haut rang étaient présents lors des formations afin de doter les participants des compétences nécessaires pour établir une collaboration et définir, prévoir et mettre en œuvre des changements au sein des instituts pour que ces derniers soient plus viables et répondent mieux aux besoins de leurs partenaires nationaux. La COI soutient les chaires UNESCO en sciences de la mer de l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique et de l'Université de Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie. Les infrastructures et les installations de formation et de recherche ont encore besoin d'être améliorées.
Résultat escompté 6 au niveau régional : Création d'une masse critique de professionnels des sciences de la mer chargés de déterminer les principaux problèmes concernant l'Afrique et d'y remédier	Des progrès ont été accomplis en matière de développement des capacités régionales relatives aux sciences de la mer, grâce à des efforts nationaux et au soutien apporté par la COI et d'autres organisations, cependant il faut encore mettre en place des formations de haut niveau (master/doctorat). Des initiatives devraient être lancées pour conserver la main-d'œuvre qualifiée et favoriser le recours aux compétences disponibles, y compris celles de la diaspora africaine. Il importe d'intégrer une formation en océanographie dans les universités et de la rattacher au secteur de l'éducation afin d'introduire l'océanographie plus tôt dans le cursus (au niveau du secondaire et du premier cycle du supérieur).

35. Le Plan de mise en œuvre (comprenant des indicateurs de performance, des indicateurs de référence et des échéances) figure à l'Annexe I.

8. MOYENS D'ACTION

36. La Sous-Commission collaborera étroitement avec les États membres de la région et ses partenaires pour mettre en œuvre la stratégie, en coopération avec d'autres partenaires et parties prenantes.

37. La vaste couverture géographique de la Sous-Commission et la grande diversité des caractéristiques des océans et des mers entourant l'Afrique constitueront un défi en termes de gestion pour le bureau régional de la COI pour l'Afrique situé à Nairobi, dont les effectifs sont limités. Ce bureau devrait étudier la possibilité de coopérer étroitement avec les autres bureaux de l'UNESCO sur ce continent. La création de cinq bureaux régionaux multisectoriels de l'UNESCO en Afrique (Nairobi pour l'Afrique de l'Est, Yaoundé pour l'Afrique centrale, Abuja pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar pour la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, et un autre bureau pour l'Afrique australe dont l'emplacement doit être convenu par les États membres de la région) dans le cadre du programme de réforme du dispositif hors Siège de l'Organisation, offre la possibilité d'établir un lien entre le programme de la Sous-Commission et les communautés économiques régionales.

38. La Sous-Commission se concentrera sur les cinq domaines suivants pour atteindre ses objectifs : (i) la production et la gestion des connaissances ; (ii) le développement des capacités ; (iii) la création de partenariats ; (iv) le plaidoyer et la sensibilisation du public ; et (v) la mobilisation de ressources.

39. La Sous-Commission mettra en place cinq groupes de travail couvrant les sous-régions suivantes : grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie, grands écosystèmes marins du courant de Benguela,

grands écosystèmes marins du courant de Guinée, grands écosystèmes marins du courant des Canaries, et les régions de la Méditerranée et de la mer Rouge. Ces groupes de travail aideront à élaborer des plans détaillés et établiront des liens avec d'autres organisations et programmes des sous-régions. Cela permettra à la Sous-Commission de faire face aux priorités et aux particularités régionales.

8.1 Production et gestion des connaissances

40. Ces dernières années, le volume d'informations disponibles sur les océans et les côtes d'Afrique a augmenté du fait de plusieurs initiatives nationales, régionales et internationales. Des campagnes océanographiques, organisées dans le cadre de programmes internationaux, ont permis de collecter des données sur la pêche et l'océanographie ; des stations de mesure du niveau de la mer ont été installées dans des endroits clés des côtes africaines ; et des instituts nationaux ont mené des enquêtes sur un large éventail de sujets tels que la pollution, la pêche, l'érosion côtière, etc.

41. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour produire suffisamment de données, ainsi que pour analyser ces données et élaborer les produits essentiels à une gestion intégrée et durable du milieu marin et côtier et de ses ressources.

42. Les activités devraient comprendre la production de nouvelles données, l'analyse et l'interprétation d'importants volumes de données issues de nombreuses campagnes déjà effectuées dans la région, ainsi que le traitement et l'archivage de données afin de fournir des informations de référence pour de futures études.

43. La Sous-Commission devrait veiller à ce que l'Afrique bénéficie des programmes mondiaux de la COI. L'Afrique doit passer d'une participation symbolique à une participation équitable aux programmes.

8.2 Développement des capacités

44. Bien que des progrès aient été accomplis ces 20 dernières années en matière de développement des capacités régionales relatives aux sciences de la mer, et ce grâce à des efforts nationaux et au soutien apporté par la COI et d'autres organisations, un grand nombre de pays côtiers d'Afrique ne disposent toujours pas d'une masse critique de spécialistes. Il faut encore mettre en place des formations de haut niveau et améliorer les infrastructures dédiées à la formation et à la recherche.

45. L'évaluation globale des capacités disponibles et des besoins en renforcement des capacités sera entreprise par la Sous-Commission, en tenant compte des précédentes enquêtes. L'étude devrait en outre définir la masse critique de compétences nécessaires dans chaque domaine/à chaque niveau et évaluer ce qui manque. Cette évaluation constituera la base des activités menées pour renforcer les capacités dans la région, et servira de référence pour mesurer les futurs progrès.

46. Le programme de développement des capacités devrait comprendre les éléments ci-après :
- (i) renforcement des laboratoires des sciences de la mer qui doivent prendre part à des observations, des activités de suivi ou des applications dans le domaine des sciences de la mer ;
- (ii) création de nouveaux programmes universitaires – ou renforcement de ceux qui existent déjà – afin de former la prochaine génération de dirigeants ;
- (iii) renforcement des chaires UNESCO en tant qu'instrument de développement des capacités et création de centres d'excellence (par exemple avec la création d'un nœud africain pour le projet de salle de classe mondiale d'OceanTeacher) ;
- (iv) organisation de formations ciblées, telles que des ateliers et des « cours d'été » axés sur les besoins particuliers identifiés par les États membres ;
- (v) formation professionnelle continue, pour faire en sorte que le personnel scientifique et technique se tienne informé des dernières évolutions dans leur domaine (notamment grâce à des bourses, à la participation à des conférences, à des programmes de mobilité des chercheurs, etc.) ;
- (vi) participation équitable des spécialistes africains des sciences de la mer aux programmes de la COI ainsi qu'à d'autres programmes mondiaux de recherche et d'observation sur les océans ;
- (vii) collaboration avec d'autres Sous-Commissions de la COI (WESTPAC et IOCARIBE) en matière de développement des capacités.

47. L'accent devrait être placé sur la formation de la jeune génération de scientifiques pour garantir une base solide aux sciences de la mer. Les chaires UNESCO devraient être renforcées et utilisées à cette fin, et des dispositifs

devraient être créés pour permettre aux chaires de recourir à l'expertise de la diaspora africaine. D'autres moyens devraient être examinés pour faire appel à la diaspora.

48. La formation (compétences acquises) ne sera pas mise à profit sans une amélioration de l'environnement de travail (installations et équipements). Une composante consacrée au suivi après la formation sera donc incluse à cette fin. La Sous-Commission devrait s'inspirer des expériences de différentes régions du monde, mais l'Afrique devrait être responsable des efforts de formation à déployer sur le continent, y compris de la définition des priorités.

8.3 Partenariats

49. Conformément à la vision de la Sous-Commission, qui est d'offrir une cadre rassemblant les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, les partenariats constitueront d'importants outils permettant une planification et une mise en œuvre conjointes, le transfert de technologies, ainsi que l'échange et le partage de ressources. Les collaborations antérieures avec la WIOMSA, le projet ASCLME, la Commission du courant de Benguela, le Centre de prévision et d'applications climatologiques de l'IGAD, etc. ont montré que beaucoup pouvait être fait lorsque les organisations/programmes travaillent ensemble et bénéficient de synergies. La Sous-Commission devrait donc établir de nouveaux partenariats, et renforcer ceux qui existent déjà, avec différents acteurs de la région, notamment des organismes et programmes/projets régionaux et internationaux. Les possibilités suivantes seront notamment examinées :

- organisations intergouvernementales : Commission de l'Union africaine et communautés économiques régionales, Programme pour les mers régionales du PNUE, secrétariats des Conventions d'Abidjan et de Nairobi, Commission du courant de Benguela, Commission de l'océan Indien, Commission des thons de l'océan Indien, Organisation hydrographique internationale, Organisation maritime internationale, etc. ;
- les organisations non gouvernementales telles que l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental, le WWF et l'UICN.

50. Les partenariats devraient être bien structurés, par exemple à l'aide d'un mémorandum d'accord, de l'échange d'informations ou de la représentation lors de réunions/activités. Les partenariats devraient être fondés sur un intérêt mutuel et les responsabilités de chaque partenaire (qui fait quoi, qui paye quoi, etc.) consignées dans un mémorandum d'accord, un aide-mémoire, etc. Une fois le plan stratégique de l'IOCAFRICA finalisé, une délégation de haut niveau devrait être envoyée auprès des partenaires potentiels afin d'étudier les possibilités d'une collaboration.

51. La Sous-Commission devrait organiser une conférence africaine sur les sciences de la mer en partenariat avec d'autres organisations et programmes. Cette conférence pourrait servir de forum pour passer en revue les réalisations des spécialistes et des établissements africains, ainsi que pour déterminer la voie à suivre à l'avenir.

8.4 Mobilisation de ressources

52. La Sous-Commission devrait recevoir davantage de ressources du budget du Programme ordinaire de la COI, au titre de la priorité globale Afrique de l'UNESCO. Cependant, en raison de la réduction des budgets de l'Organisation, la Sous-Commission devrait également envisager d'autres sources de financement.

53. La Sous-Commission devrait lancer une étude visant à examiner la possibilité d'obtenir une contribution des pays à ses activités. Il faudra commencer par définir les coûts opérationnels de la Sous-Commission (coûts de personnel compris). À partir de là, il sera possible de déterminer les sommes que les États membres devront verser. L'étude portera également sur les modalités de mise en œuvre.

54. L'apport de contributions en nature par les États membres de la région, notamment la fourniture de personnel, devrait être encouragé en vue de renforcer la Sous-Commission.

55. La Sous-Commission devrait diriger l'élaboration de produits en collaboration avec différents secteurs et industries, qui pourraient à leur tour coparrainer la mise en œuvre d'activités dans des domaines où ils ont des intérêts communs avec la Sous-Commission. Les partenaires potentiels de telles initiatives comprennent les autorités portuaires et les industries du pétrole et du gaz.

8.5 Sensibilisation du public et plaidoyer

56. La Sous-Commission devrait développer et renforcer les liens entre la communauté scientifique, les gouvernements et d'autres acteurs qui utilisent les données, informations et produits océanographiques émanant de la région. La mise en place d'une solide communauté d'utilisateurs créera une structure de base qui appuiera l'action de la Sous-Commission.

57. Les publics sont très variés et n'ont pas les mêmes besoins. Il peut s'agir d'écoliers, de collégiens et d'étudiants, de chercheurs et de gestionnaires de ressources ou de responsables de l'élaboration de politiques et de décideurs. Chacun de ces groupes a besoin d'informations plus ou moins précises et présentées de manière différente.

58. Voici quelques-uns des outils de communication qui devraient être mis en place pour améliorer la sensibilisation :

(i) production de rapports d'étape périodiques sur des sujets d'actualité à l'intention des décideurs (notes d'orientation, rapports techniques, etc.) ;
(ii) organisation régulière d'une conférence africaine sur les sciences de la mer ;
(iii) publication d'une revue sur les sciences de la mer ;
(iv) organisation d'événements spéciaux et de réunions concernant les océans (par exemple en marge de réunions de chefs d'État et de ministres telles que la Commission de l'Union africaine, la CMAE, le CMAST, etc.) ;
(v) production de rapports techniques (par exemple, rapport d'étape sur les effets du changement climatique rédigé par des experts) ;
(vi) élaboration de matériels de sensibilisation/publicité tels que des affiches/brochures, des dépliants, des documentaires, des programmes télévisés, etc.

59. La Sous-Commission devrait s'employer à faire sa propre promotion en diffusant largement ses produits et en dialoguant avec les différentes catégories d'utilisateurs de ses produits.

9. SUIVI ET ÉVALUATION

60. L'évaluation et le suivi périodiques de l'ensemble des activités de la Sous-Commission, en particulier de ses activités de développement des capacités, devraient inclure une analyse objective des effets, de l'efficience, de la compétitivité et de l'efficacité des stratégies et des mesures utilisées. Ces mesures devraient être flexibles pour pouvoir les adapter à l'évolution des priorités et à l'apparition de nouvelles priorités, le cas échéant.

61. À cet égard, les rapports d'étape périodiques constituent des outils importants pour examiner l'efficacité et l'efficience des programmes d'action de la Sous-Commission.

62. La première évaluation des progrès et des réalisations de la Sous-Commission devrait être effectuée à la fin des deux premières années de travail de la Commission, à l'aide d'une approche participative d'auto-évaluation faisant intervenir des membres désignés au sein du Bureau de la Sous-Commission (le Président et trois Vice-Présidents), le coordonnateur de l'IOCAFRICA et des administrateurs responsables, en plus d'un petit nombre de représentants des principaux partenaires et donateurs.

63. L'auto-évaluation offrirait à la Sous-Commission la possibilité de cerner tous les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du plan de travail, de proposer des solutions à ces problèmes et d'adapter l'action en conséquence.

64. Par la suite, une évaluation conjointe devrait être régulièrement effectuée, à la fin de chaque exercice biennal, par un petit groupe d'experts sélectionnés à l'intérieur et à l'extérieur de la région, afin d'associer le point de vue d'experts locaux au point de vue plus objectif et peut-être plus large d'observateurs extérieurs.

ANNEXE I : PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Résultat escompté 1 au niveau mondial: Amélioration de la compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers grâce à la recherche et à l'observation systématique de l'océan						
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU NIVEAU RÉGIONAL	ACTION À TITRE INDICATIF	PRINCIPAL INDICATEUR DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE RÉFÉRENCE	OBJECTIFS DE LA SOUS-COMMISSION		
				2015	2017	2021
Résultat escompté 1 au niveau régional : Meilleure compréhension des processus océaniques et côtiers en Afrique, ainsi que de leur impact sur l'environnement et les ressources	Élaboration et mise en œuvre d'un système d'observation de l'océan pour l'Afrique fournissant des services et des observations océaniques durables aux fins de la sécurité humaine et économique	Proposition détaillée concernant le système africain d'observation de l'océan pour l'Afrique et calendrier de mise en œuvre		Proposition détaillée 25 % de mise en œuvre du système d'observation	50 % de mise en œuvre	80 % de mise en œuvre
	Participation de spécialistes africains à des campagnes océanographiques organisées par des institutions africaines et autres dans les eaux des océans et des zones côtières d'Afrique	Nombre de campagnes Volume des données disponibles dans les CNDO		Au moins une campagne régionale par exercice biennal		
	Analyse et interprétation de données issues des observations et de la recherche et diffusion des résultats aux utilisateurs	Nombre de publications d'institutions et de spécialistes de l'océan africains			Nombre de publications dans des revues pratiquant l'examen collégial doublé	Nombre de publications dans des revues pratiquant l'examen collégial triple
Résultat escompté 2 au niveau mondial: Développement des capacités des systèmes d'alerte rapide et d'évaluation afin de réduire les risques et les impacts des aléas liés à l'océan, soutien à l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et maintien de la bonne santé des écosystèmes océaniques						
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU NIVEAU RÉGIONAL	ACTION À TITRE INDICATIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE RÉFÉRENCE	OBJECTIFS DE LA SOUS-COMMISSION		
				2015	2017	2021
Résultat escompté 2 au niveau régional : Développement des capacités techniques aux fins de la surveillance et de l'alerte rapide pour les risques naturels liés aux océans et aux zones côtières	Modernisation et maintenance du Réseau africain d'observation du niveau de la mer Mise en place d'une solide plate-forme d'échange de données en temps quasi réel pour l'assimilation des données des capteurs océaniques et leur intégration dans les systèmes de prévision météorologique et d'alerte rapide Programme de surveillance des éventuelles efflorescences algales nuisibles (HAB)	Nombre de stations du GLOSS et autres stations de mesure du niveau de la mer établies et maintenues le long du littoral africain Nombre de capteurs alimentant les systèmes de prévision météorologique et d'alerte rapide Nombre de régions de LME ayant réalisé une étude initiale sur les HAB		Augmentation de 10 %du nombre de stations installées Élaboration d'une proposition de plate-forme d'échange de données	Totalité des stations du GLOSS installées et opérationnelles Plate-forme d'échange de données opérationnelle Étude initiale sur les HAB réalisée dans toutes les régions de LME	
Résultat escompté 3 au niveau régional : Meilleure compréhension de la manière dont les océans et les zones côtières d'Afrique seront touchés par les changements climatiques	Élaboration de scénarios relatifs au changement climatique et définition de stratégies d'adaptation	Scénarios et stratégies d'adaptation		Scénarios et stratégies d'adaptation élaborés pour 2 régions de LME	Scénarios et stratégies d'adaptation élaborés pour 3 régions de LME	Scénarios et stratégies d'adaptation élaborés pour toutes les régions de LME
Résultat escompté 4 au niveau régional : Amélioration de la préparation des États membres et des communautés côtières s'agissant de limiter les impacts des aléas côtiers et du changement climatique	Élaboration et validation de produits nécessaires à la gestion des zones côtières et à l'atténuation des impacts des aléas naturels d'origine marine tels que les tsunamis et les ondes de tempête (dont des modèles et des cartes de zones d'inondation) Poursuite de l'élaboration du registre africain des espèces marines					
Résultat escompté 5 au niveau mondial: Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion durable des océans						
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU NIVEAU RÉGIONAL	ACTION À TITRE INDICATIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE RÉFÉRENCE	OBJECTIFS DE LA SOUS-COMMISSION		
				2015	2017	2021
Résultat escompté 5 au niveau régional : Renforcement des établissements de formation et de recherche dans les domaines des sciences de la mer et de l'océanographie	Évaluation des capacités institutionnelles afin d'établir des données de départ Création de nouvelles chaires UNESCO et renforcement des chaires existantes Mise en place de « centres d'excellence » dont des branches africaines du projet de salle de classe mondiale OceanTeacher Renforcement des instituts de recherche en sciences de la mer existants grâce à la fourniture d'équipements et au jumelage avec d'autres instituts	Rapport d'évaluation complet Nombre de chaires UNESCO créées/ renforcées Nombre de centres d'excellence ou de branches du projet OceanTeacher créés en Afrique Nombre de scientifiques utilisant dans leur travail l'expertise acquise par le biais d'OceanTeacher Nombre de pays suivant les orientations de la COI en matière de gestion par zone et participant activement à des projets/programmes régionaux	Informations fournies par le biais de l'évaluation des capacités	Rapport d'évaluation complet Une chaire UNESCO supplémentaire créée et les chaires existantes renforcées Première branche du projet OceanTeacher créée	Deux chaires supplémentaires par rapport aux données de départ Deuxième branche du projet OceanTeacher créée	Quatre chaires supplémentaires par rapport aux données de départ Troisième branche du projet OceanTeacher créée
Résultat escompté 6 au niveau régional : Création d'une masse critique de professionnels des sciences de la mer chargés de déterminer les principaux problèmes concernant l'Afrique et d'y remédier	Évaluation des capacités humaines disponibles afin d'établir des données de départ et une masse critique Organisation régulière de formations spécialisées, notamment de «cours d'été» portant sur des sujets prioritaires Formation de professionnels africains au niveau de masters/doctorats Organisation d'une conférence africaine sur les sciences de la mer en collaboration avec d'autres partenaires	Rapport d'évaluation complet Nombre d'experts formés	Informations fournies par le biais de l'évaluation des capacités	Rapport d'évaluation complet Cours d'été organisés chaque année sur un sujet précis Constitution de 25 % de la masse critique de spécialistes des sciences de la mer	Cours d'été organisés chaque année sur un sujet précis Constitution de 50 % de la masse critique de spécialistes des sciences de la mer	Cours d'été organisés chaque année sur un sujet précis Masse critique de spécialistes des sciences de la mer constituée

ANNEXE II

ETABLISSEMENT DE LA SOUS-COMMISSION IOCAFRICA.
Extrait du document IOC-XXVI/3: Vingt-sixième session de l'Assemblée (COI)

Résolution XXVI-3
SOUS-COMMISSION DE LA COI POUR L'AFRIQUE ET LES ÉTATS INSULAIRES ADJACENTS
La Commission océanographique intergouvernementale,

1. Notant avec satisfaction la priorité accordée à l'Afrique dans la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2008-2013,

2. Rappelant les résolutions adoptées par l'Assemblée de la COI à ses précédentes sessions, notamment la résolution XXIV-3 sur « Le passé, le présent et l'avenir de l'Afrique dans les programmes de la COI », demandant que la priorité accordée à l'Afrique soit dûment reflétée dans le Programme et budget de la COI, à la mesure de son statut prioritaire,

3. Rappelant en outre que la résolution EC-XLIII.8 priait :
   (i) « la Secrétaire exécutive de la COI d'inclure dans l'ordre du jour de la 26e session de l'Assemblée une proposition tendant à la création d'une sous-commission de la COI pour l'Afrique, en s'appuyant sur l'IOCEA et l'IOCWIO, et en conformité avec les Principes directeurs de la COI applicables à la création de bureaux décentralisés » ;
   (ii) « les présidents de l'IOCEA et de l'IOCWIO de préparer une telle proposition, avec le soutien du Secrétariat de la COI, et de la soumettre à l'examen de l'Assemblée à sa 26e session »,

4. Notant également que les États membres de ces régions participent activement à divers programmes régionaux et internationaux d'océanographie tels que le Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA), le Système mondial d'observation de l'océan pour l'Afrique (GOOS-AFRIQUE), le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS), les Grands écosystèmes marins (LME), et à des programmes sur le développement des capacités, les systèmes d'alerte rapide multi-aléas, et le changement climatique, avec de bons résultats,

5. Décide de créer la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, décrite à l'annexe de la présente résolution, qui constitue un cadre permettant d'améliorer la visibilité de la COI, de faciliter la coordination entre les États membres de la région et d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes de la COI en Afrique ;
   Décide également (i) que les Comités régionaux existants (IOCEA et IOCWIO) seront dissoutes lors de la première session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les Etats insulaires adjacents, sans préjudice de la coopération internationale en cours dans ces régions ; (ii) les caractéristiques particulières à chaque région seront prises en compte dans le cadre de programmes ad hoc développés par des groupes de travail thématiques créés par la Sous-Commission ;

6. Prie la Secrétaire exécutive :
   (i) de prendre les mesures nécessaires pour convoquer la première session de la Sous-Commission avant la 45e session du Conseil exécutif de la COI ;
   (ii) de créer un bureau régional de la COI pour l'Afrique qui sera le secrétariat technique de la Sous-Commission ;
   (iii) de poursuivre la mise en œuvre des plans de travail de l'IOCEA et de l'IOCWIO en attendant la première session de la Sous-Commission ;
   (iv) de présenter au Conseil exécutif à sa 45e session un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution ;

7. Invite tous les États membres, en particulier les États membres d'Afrique et les États insulaires adjacents, à appuyer les programmes de la Sous-Commission et à y participer activement.

Annexe à la résolution XXVI-3

Une nouvelle structure de gouvernance en Afrique
Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents
(COI en Afrique)

Mission

La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents est un organe subsidiaire intergouvernemental de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO ayant vocation à promouvoir la coopération régionale et internationale, et à développer et coordonner les programmes de recherche et d'océanographie de la Commission, les services océaniques, les systèmes d'observation des océans, le renforcement des capacités et les activités connexes dans la région en prenant en considération les priorités et intérêts spécifiques des États membres africains.

Objectifs

Les objectifs de la Sous-Commission sont les suivants :

(a) Promouvoir la coopération régionale et internationale et coordonner les programmes, projets et autres activités adoptés par les organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO dans les États membres concernés et la communauté scientifique marine le cas échéant, et formuler, si nécessaire, des recommandations à cet effet à l'intention de son organe créateur.

(b) Élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre des programmes, projets et autres activités adoptés.

(c) Définir les problèmes régionaux, établir des priorités et chercher des solutions, ce qui nécessite de coopérer sur le plan international et de coordonner les activités relatives aux océans.

(d) Encourager la coopération avec les organisations, organismes et institutions compétents en vue d'assurer la complémentarité.

(e) Coopérer avec d'autres organes subsidiaires de la COI sur des sujets d'intérêt commun.

Historique et justification

La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO a deux comités régionaux en Afrique :

- Le Comité régional de la COI pour l'océan Indien occidental (IOCWIO), créé en 1979 par l'Assemblée de la COI à sa 11e session aux termes de la résolution XI.9 en tant que Comité régional de la COI pour l'étude en commun du nord et du centre de l'océan Indien occidental (IOCINCWIO). À la demande de l'IOCINWIO-V, ce nom a été modifié par l'Assemblée à sa 22e session, le Comité s'intitulant désormais IOCWIO (résolution XXII.10).
- Le Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est (IOCEA), créé en 1984 par le Conseil exécutif de la COI à sa 17e session aux termes de la résolution EC-XVII.7.

Les comités régionaux coordonnent et facilitent la conception et la mise en œuvre des activités de la COI dans leur région respective. L'objectif de ces deux comités est de renforcer les capacités nationales dans les domaines des sciences de la mer et des services océaniques grâce à la coopération entre les États membres de leur région et avec ceux d'autres régions.

Il a été admis que l'absence de secrétariat régional constituait un obstacle au développement de l'IOCEA et de l'IOCWIO. Des bureaux de projets ont été créés pour l'IOCWIO (à l'Institut de recherches marines et halieutiques du Kenya (KMFRI), à Mombasa, Kenya, de 2000 à 2004 ; et au Bureau régional de l'UNESCO à Nairobi, Kenya, de 2004 à 2009) et pour l'IOCEA (à l'Institut nigérian d'océanographie et de recherche marine (NIOMR), à Lagos, Nigéria, de 2000 à 2004).

La création d'une sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents est pleinement conforme au principe d'intégration régionale de l'Union africaine. Elle renforcera la présence de la Commission en Afrique, accroîtra l'efficacité de son action et donnera concrètement effet à la priorité accordée à ce continent.

Les comités régionaux existants (IOCEA et IOCWIO) seront dissous à la première session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, sans préjudice de la coopération internationale en cours dans ces régions. Les caractéristiques particulières de ces régions seront prises en compte dans le cadre de programmes ciblés élaborés par des groupes de travail thématiques qui seront créés par la Sous-Commission.

Structure

Les principales composantes de la Sous-Commission sont :

(i) les États membres ;

(ii) les membres élus au Bureau ;

(iii) le secrétariat régional ;
(iv) les groupes de travail thématiques ou équipes spéciales qui traiteront de problèmes océanographiques spécifiques ayant des dimensions sous-régionales, régionales ou internationales.

Composition

La composition de la Sous-Commission est régie par les Principes directeurs de la COI relatifs à la structure et aux responsabilités des organes subsidiaires de la Commission ainsi qu'à la création de bureaux décentralisés.
Les États membres devront désigner une administration/institution nationale en qualité de point de contact officiel de liaison avec la Sous-Commission.
Bureau de la Sous-Commission
Le Bureau de la Sous-Commission comprend le président et trois vice-présidents élus par la Sous-Commission qui exerceront leurs fonctions conformément aux Directives concernant la structure et les fonctions des organes subsidiaires de la Commission.

Secrétariat de la Sous-Commission

Un bureau régional de la COI sera créé pour remplir les fonctions de Secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, et aider à mettre en œuvre l'ensemble des programmes et activités de la COI dans la région. Il exercera les fonctions suivantes :

(i) promouvoir le développement et l'utilisation, au niveau régional, des observations et services océaniques et des activités d'appui connexes qui seront coordonnés ou gérés par la COI ;
(ii) faciliter l'échange de données et informations scientifiques et le transfert des connaissances résultant de la recherche scientifique océanologique ;
(iii) aider à recenser les besoins de la région en matière de développement des capacités surtout dans le cadre des programmes de la Sous-Commission, s'il y a lieu, et promouvoir les activités de développement des capacités requises ;
(iv) organiser de grandes conférences scientifiques ou techniques, y compris les réunions de la Sous-Commission ;
(v) établir et entretenir des liens avec tous les programmes et projets de la COI ;
(vi) établir et entretenir des liens avec d'autres organisations, institutions, partenaires et programmes appropriés en vue de promouvoir la coopération régionale et internationale.

Programme et budget

La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, sera financée au moyen du budget ordinaire de la COI et par des contributions extrabudgétaires. Elle devrait étudier activement les possibilités de mobiliser des ressources complémentaires pour mettre en œuvre ses programmes.

Intergovernmental Oceanographic Commission

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)
7 Place de Fontenoy, 75007 Paris FRANCE
http://ioc-unesco.org

IOC Sub Commission for Africa and the Adjacent Island States
UNESCO Regional Office for Eastern Africa
P.O.Box 30592-00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 7621244
http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/ioc-oceans/about-us/ioc-sub-commissions/iocafrica/